

# **GRENOBLE OBJECTIF CITOYENNETE**

## **Conseil Municipal du 22 février 2010**

### **Vœu relatif à la défense du service public à destination des personnes âgées et de leurs familles, présenté par Florence Hanff, adjointe aux politiques intergénérationnelles et aux personnes âgées et Olivier Noblecourt, adjoint à l'action sociale et familiale**

Les préoccupations des personnes âgées et de leurs familles vont croissant à mesure que s'allonge l'espérance de vie des Français. Le service public d'accueil des personnes âgées, de maintien à domicile et de prise en charge des soins doit être défendu.

L'association ALERTES Isère, en lien avec 13 autres associations et organisations partenaires de notre département dont l'Union Départementale des CCAS, a pris l'initiative d'une pétition adressée au Président de la République, relative aux préoccupations des personnes âgées et de leurs familles.

Les 9000 signatures recueillies en un mois témoignent des très fortes inquiétudes des personnes âgées et des familles, tant sur le plan humain que médical et financier, face :

- au manque de personnel et de professionnels qualifiés dans les établissements de personnes âgées et les services d'aide et de soins à domicile,
- à une charge financière trop élevée en établissement, ou dans le cadre du maintien à domicile, pour les publics concernés ou pour leurs enfants,
- à l'insuffisante prise en compte, par le gouvernement, de la perte d'autonomie,
- aux remises en cause successives du système de sécurité sociale français, fondé sur la solidarité intergénérationnelle.

A Grenoble, l'adaptation de nos services publics au vieillissement de la population est une priorité, réaffirmée notamment à travers le plan d'action du CCAS. Pionnière en matière de services de soutien à domicile, la Ville de Grenoble oriente son action dans le sens de la qualité du service rendu, du respect des personnes et du maintien de leur autonomie. Les initiatives expérimentales que nous conduisons devront évidemment être pérennisées et renforcées.

Au-delà de l'engagement des collectivités, l'Etat doit affirmer son implication dans une politique volontariste de soutien aux problématiques rencontrées par les personnes âgées, en particulier les plus fragiles socialement, et de leur entourage.

Le Conseil municipal apporte son soutien à la pétition portée par l'association Alertes et ses partenaires, et demande au Président de la République :

- L'augmentation significative du nombre de professionnels qualifiés dans les établissements d'accueil et à domicile,
- L'allègement des charges pour les résidents et les familles,
- La limitation du forfait hospitalier et des remboursements de médicaments,
- L'utilisation complète des crédits de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie à destination des personnes âgées et des personnes handicapées,
- La prise en compte par le gouvernement de la perte d'autonomie sous forme de la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale, basée sur la solidarité nationale et financée par l'ensemble des revenus (capital et travail)